

Les assemblées régionales annuelles sont terminées

par Gaëtan Bélanger

La Fédération a complété les assemblées régionales annuelles. La tournée a débuté le 15 février dernier dans la région de Lanaudière et s'est terminée le 4 mars en Côte-du-Sud. En parallèle, trois syndicats ont tenu des assemblées d'information à l'intention des producteurs anglophones.

Lors de ces rencontres, élus et producteurs ont pu échanger, commenter et orienter les actions de la Fédération. Encore une fois, ces 17 rassemblements ont démontré que, malgré un contexte économique mondial morose, les producteurs sont au rendez-vous.

Cette année, des consultations étaient menées dans plusieurs secteurs. Ainsi, on a consulté le secteur veau de lait concernant une baisse de la contribution pour la promotion de 1 \$ par veau de lait et une hausse de la contribution pour les frais de mise en marché de 1 \$ par veau de lait.

Ces deux propositions ont été acceptées par les producteurs des 6 régions concernées. Des résolutions seront donc soumises lors de l'AGA et applicables à compter du 1^{er} juillet 2010.

Par ailleurs, depuis 1999, les prélevés destinés à l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers sont restés les mêmes. On a demandé aux producteurs de bovins de réforme (producteurs laitiers et vache-veau) de voter sur l'augmentation d'un prélevé de 1,75 \$ par bovin de réforme et de 1 \$ par veau laitier mis en marché, afin de financer l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers. L'augmentation du prélevé de 1,75 \$/bovin de réforme a été acceptée alors que l'augmentation de 1 \$/veau laitier mis en marché a été rejetée.

De plus, les producteurs de bovins de réforme de type laitier ont eu à se prononcer sur la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme de modifier la base de calcul de la contribution de 53,86 \$ par bovin de réforme pour l'établir sur le quota de lait. Les producteurs ont rejeté le calcul sur la base de 18,60 \$ par kg de matières grasses.

Outre les dossiers de mise en marché, les questions relatives à l'entreprise Levinoff-Colbex, à la sécurité du revenu et à la traçabilité ont occupé les débats des producteurs.

La saison des assemblées régionales annuelles des syndicats se conclura à Québec les 7 et 8 avril 2010, lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec visés par le Plan conjoint. Seuls les délégués ont droit de vote lors de l'AGA de la Fédération. Sous le signe de l'innovation, la Fédération organise pour la première fois une Table ronde bovine le 7 avril en matinée.

Tous les producteurs de bovins recevront sous peu un avis de convocation accompagné du rapport des activités générales de la Fédération en 2009 ainsi que des activités de mise en marché et des actions en aval de la production.

Pour tout savoir, consultez le www.bovin.qc.ca.

Au plaisir de vous rencontrer!

Fiers et engagés



MRS et budget fédéral : une nouvelle très encourageante

par Gaëtan Bélanger

Dans son budget du 4 mars dernier, le gouvernement fédéral a annoncé que des fonds seraient octroyés aux abattoirs de bovins âgés de plus de trente mois pour les soutenir face à l'écart de compétitivité avec les abattoirs américains.

Les annonces :

- ✓ Un montant de 25 M\$ pour l'année 2010-2011, versé aux abattoirs de bovins âgés de plus de trente mois (les modalités précises du versement de cette somme ne nous ont pas encore été communiquées);
- ✓ Un montant de 40 M\$ sur trois ans afin de soutenir l'industrie dans le développement de nouvelles technologies visant à réduire l'impact des matières à risque spécifiées (MRS);
- ✓ Une bonification de 10 M\$ du Programme d'amélioration de l'abattage, par l'intermédiaire duquel Levinoff-Colbex s'est déjà vu offrir une aide de 9,6 M\$, conditionnelle à la réalisation du projet d'intégration.

Ces annonces qui totalisent 75 M\$ sont une nouvelle très encourageante pour l'entreprise Levinoff-Colbex. La Fédération a publié un communiqué de presse qui traduit clairement cette réaction. Vous pouvez le consulter au www.bovin.qc.ca.

Nouveau cas d'ESB

Le 25 février dernier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a confirmé un 17^e cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). L'animal, âgé de 72 mois est de race Angus noir et provient de l'Alberta. Cinq cas qui ont été détectés dans le passé étaient plus jeunes que celui-ci.

Aucune partie de la carcasse de l'animal n'est entrée dans la chaîne alimentaire humaine ou animale. L'Agence a retracé l'exploitation agricole où l'animal était né et une enquête est en cours. L'emplacement et l'âge de l'animal correspondent aux cas antérieurs découverts au Canada.

Ce cas a été dépisté grâce au Programme national de surveillance de l'ESB.

Le Canada conserve le statut sanitaire octroyé par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) soit celui de pays à risque maîtrisé en ce qui concerne l'ESB.

Cependant, étant donné que ce cas est né au début 2004, soit la date la plus récente, la demande d'un changement de statut sera reportée d'une année. Ainsi, le Canada pourra déposer sa demande de pays à statut négligeable d'ESB en 2015 plutôt qu'en 2014.

La Tablée des Chefs et le Veau de grain du Québec s'unissent pour une bonne cause!

par Isabelle Ferland



Une des bouchées servies

Dans le cadre du Festival Montréal en lumière, plusieurs restaurants, participant au volet Plaisirs de la table, ont offert des bouchées au veau de grain. Elles ont été vendues au profit de l'organisme La Tablée des Chefs.

Cette idée de campagne de financement est venue de M. Jean-François Archambault, directeur général et fondateur de La Tablée des Chefs.

C'est sans hésiter que le Veau de grain du Québec est entré dans cette belle aventure en fournissant du veau de grain à plus de 30 grandes tables de Montréal pour réaliser ces « bouchées pour la Tablée ».

Lancement de fiches recettes pour les nutritionnistes

par Marie-Isabel Martineau

En ce mois de la nutrition, le Veau de lait du Québec présente sa première fiche recette printanière ayant pour thème *Le germe de blé*. Celle-ci propose une recette de Pain de viande de Veau de lait du Québec au germe de blé.

Cette fiche est destinée aux diététistes et nutritionnistes pour le soutien technique auprès de leur clientèle.

Trois autres fiches recettes verront le jour selon les saisons et traiteront des sujets suivants :

- Les antioxydants pour la saison estivale;
- Les grains entiers pour l'automne;
- Le fer pour l'hiver.

Bénéficiant de propriétés nutritionnelles des plus enviables (entre autres : viande maigre, source de fer, excellente source de vitamine B12, etc.), il était tout à fait approprié que le Veau de lait du Québec traite de sujets d'actualité sur la saine alimentation et en informe les consommateurs par l'entremise des diététistes.



Veau Vérifié : en route vers la reconnaissance

par Nathalie Côté

Du 15 au 19 février dernier, les représentants des producteurs de veaux du Québec et de l'Ontario participaient à la revue technique du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour le veau : Veau Vérifié.

La revue technique se déroule en présence des gouvernements fédéral et provinciaux et conduit ultimement à la reconnaissance nationale du programme assurant ainsi sa crédibilité à travers la chaîne alimentaire.

Pendant la semaine, toutes les composantes du programme ont été examinées pour s'assurer que les principes du système HACCP (analyse et maîtrise des points critiques de contrôle) ont été respectés. Lorsque les corrections demandées auront été apportées, à la satisfaction du groupe, une lettre de reconnaissance du programme sera émise.

La production de veau deviendra ainsi la 15^e production ayant son propre programme HACCP.

Les programmes Lait canadien de qualité^{mc}, AQC^{mc} dans le porc, Votre propre poulet^{mc}, ExcelGrains Canada pour les cultures commerciales et VBP dans le bœuf sont tous des programmes HACCP reconnus.

Étude sur le coût de production des veaux de grain en 2008 maintenant en ligne

par Ann Fornasier

En 2008, le Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a réalisé l'étude sur le coût de production des veaux de grain. Le nouveau modèle de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, repose sur les résultats de cette étude.

Le rapport d'étude sur le coût de production des veaux de grain est maintenant disponible en ligne sur le site du CECPA, www.cecpa.qc.ca. Le rapport est relativement volumineux (72 pages).

Près de la moitié du document est consacré à la présentation des principes méthodologiques utilisés pour déterminer la population visée par l'enquête, la collecte et la validation des données ainsi que les principes comptables et méthodologiques retenus pour calculer le coût de production.

Les résultats sont publiés dans la section 6 du rapport et présentent des données techniques et économiques des entreprises examinées.

Notez qu'une version synthèse sera disponible d'ici deux semaines sur le site du CECPA.



Annonce!
Annonce!
Annonce!

FONDS SPÉCIAL DE 4,3 M\$ POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Les démarches initiées depuis 2008 par la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue pour obtenir un fonds d'urgence se sont conclues positivement.

La région a ainsi obtenu un fonds de 4,3 M\$ pour restructurer son secteur agricole : 2 M\$ provenant du gouvernement du Québec, 1,8 M\$ du programme fédéral Agri-flexibilité, et 500 000 \$ de la Conférence régionale des élus.

Appuyée par plus de quarante organismes abitibiens, la Fédération de l'UPA a préparé un plan d'intervention. Entre autres approches, la région a développé un plan d'action « Mettez l'Abitibi-Témiscamingue dans votre assiette! », qui permet de soutenir les initiatives concertées de tous les secteurs.

Dans cette grande région comptant actuellement 714 entreprises agricoles, le secteur bioalimentaire représente la troisième activité économique d'importance avec 9400 emplois.